

Délibération n° 2019-10

**Point de l'ordre du jour : I**

**Objet :** Approbation du procès-verbal de la séance du 15/03/2019

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

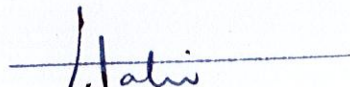
**Vote unique :**

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 15 mars 2019 du conseil d'administration de l'École normale supérieure Paris-Saclay.

**Nombre de votants :** 24  
**Pour :** 24  
**Contre :** 0  
**Abstentions :** 0

Fait à Cachan, le 28 juin 2019

Pour extrait conforme,  
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay

  
Pierre-Paul ZALIO

*Pièce jointe : Procès-verbal de la séance du 15/03/2019*

<p><b>Classée au registre des délibérations sous la référence :</b> CA - 28.06.2019 - D.2019-10</p> <p><b>Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :</b></p> <p><b>Rendue exécutoire compte tenu de la transmission au Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation le :</b></p>	<p><b>Modalités de recours contre la présente délibération :</b> En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun.</p>
---	---

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2019

### Projet de procès-verbal

	Établissement	Nom	Prénom	
Président du CA	ENS Paris-Saclay	ZALIO	Pierre-Paul	<b>Présent</b>
Personnalités qualifiées	AIRBUS SAS	BARBAUX	Yann	<b>Présent</b>
	CentraleSupélec	SOUBEYRAN	Romain	Représenté
	ENS Rennes	DEBUSSCHE	Arnaud	Représenté
	Saint-Gobain	FAFET	Gérald	Représenté
	IFSTTAR	JACQUOT-GUIMBAL	Hélène	Représentée
	Amplitudes Technologies	MARITON	Michel	<b>Présent</b>
	Association anciens élèves	LAURRE	Jérôme	<b>Présent</b>
	ENS de Lyon	PINTON	Jean-François	Excusé
	ATHENA	THIBAULT	Françoise	Représentée
Représentants d'institutions partenaires	Université Paris-Saclay	RETAILLEAU	Sylvie	Représentée
	Conseil régional IdF	LE BOHELLEC	Franck	Excusé
	CNRS	PAPILLON	Marie-Hélène	<b>Présente</b>
	Académie des sciences	PIRONNEAU	Olivier	<b>Présent</b>
	Université Paris-Sud	SARFATI	Alain	<b>Présent</b>



	INRIA	SPORTISSE	Bruno	Représenté
Collège A	Département de OGénie mécanique - LMT	BOUCARD	Pierre-Alain	<b>Présent</b>
	ISP	LACOUR	Stéphanie	<b>Présente</b>
	Département de Physique - LPQM	LEDOUX-RAK	Isabelle	<b>Présente</b>
	Département de Physique - LAC	ROCH	Jean-François	<b>Présent</b>
Collège B	Département de Génie civil - LMT	ABHARI	Kamilia	<b>Présente</b>
	Département de Chimie - PPSM	JULIEN-RABANT	Carine	<b>Présente</b>
	Département de Biologie	RIALLAND	Pascale	<b>Présente</b>
	Département EEA - SATIE	VOURC'H	Éric	<b>Présent</b>

Élèves et étudiants	Département de Biologie	ALBRECHT	Laure	<b>Présente</b>
	Département de Sciences sociales	<u>Suppléant</u> : LION-ATLAN	Augustin	<b>Présent</b>
	Département de Physique	DELON	Aymeric	<b>Excusé</b>
	Département de Génie civil	<u>Suppléant</u> : MARTIN-CAVILLE	Camille	<b>Excusé</b>
	Département de Physique	JACQUOT	Oscar	Représenté
BIATSS	Département de Physique	<u>Suppléant</u> : POIZAT	Marine	Excusée
	Département de langues	RENOUX	Mona	<b>Présente</b>
BIATSS	Département de Mathématiques	<u>Suppléant</u> : SAGHROUNI	Hichem	<b>Présent</b>
	Direction de la scolarité et de la vie étudiante	RABE	Tiana	<b>Présente</b>

**Représentants du Ministère :**

<b>Conseillère d'établissement</b>	MOULIN-CIVIL	Françoise	Présente
<b>Représentant DGESIP</b>	TARAVELLA	Didier	Présent

**Représentante du Rectorat :**

<b>DES</b>	BELLAMY	Clarisse	Présente
------------	---------	----------	----------

**Membres de droit :**

<b>Agent comptable</b>	MOITON	Gilles	Présent
<b>Directeur général des services</b>	TAVERNIER	François	Présent

**Invités permanents présidence :**

<b>Vice-présidente déléguée aux études et à la vie étudiante</b>	DE SA	Caroline	Présente
<b>Vice-présidente chargée des moyens</b>	DURIEU	Cécile	Présente
<b>Vice-président chargé de la recherche</b>	NAKATANI	Keitaro	Présent
<b>Vice-présidente chargée de la formation</b>	LARTIGUE	Claire	Présente

**Invités :**

<b>Directrice du projet Saclay</b>	GOBERT	Hélène	Présente
<b>Directrice générale des services adjointe</b>	TORRICELLI	Catherine	Excusée
<b>DAF</b>	COUNIL	Christine	Présente
<b>Commissaire aux comptes Cabinet Deloitte</b>	GODEAU	Éric	Présent

# ORDRE DU JOUR

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> .....	<b>1</b>
<b>SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2019</b> .....	<b>1</b>
Projet de procès-verbal .....	1
<b>Ordre du jour</b> .....	<b>2</b>
I. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2018 - Vote.....	3
II. Aspects budgétaires et financiers.....	3
1. Compte financier 2018 - Vote .....	3
2. Frais de mission : conditions de prise en charge - Vote .....	5
3. Demande de remise gracieuse - Vote .....	5
4. Sorties d'inventaire - Vote .....	5
III. Aspects pédagogiques et scientifiques.....	6
1. Exonération des étudiants extracommunautaires – Rentrée 2019 - Vote.....	6
2. Parcours intelligence artificielle : bourses pour normaliens étudiants - Vote .....	7
3. Programme Booster : aide à la mobilité - Vote .....	8
4. Capacité d'accueil du Mmaster Cinéma et audiovisuel- Vote.....	8
IV. Point d'actualité .....	9
V. Aspects institutionnels .....	9
1. Université Paris-Saclay 2020 .....	9
VI. Conventions .....	10
VII. Questions diverses .....	10



*La séance est ouverte à 9 heures 35.*

Pierre-Paul ZALIO souhaite la bienvenue à Alain SARFATI, élu président de l'Université Paris-Sud, en remplacement de Sylvie RETAILLEAU qui reste dans ce conseil mais désormais en qualité de présidente de la COMUE Université Paris-Saclay

## **I. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2018 - Vote**

Jean-François ROCH souligne que certains administrateurs s'étaient abstenus pour la motion proposée par les étudiants. Ce point n'est pas mentionné.

*Sous réserve de la modification demandée en séance, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité, moins une abstention.*

## **II. Aspects budgétaires et financiers**

### **1. Compte financier 2018 - Vote**

Pierre-Paul ZALIO précise que l'année 2018 a été marquée par les évolutions du projet de l'Université Paris-Saclay, l'évaluation par l'HCERES, la préparation de l'installation sur le plateau de Moulon et un travail sur la soutenabilité budgétaire.

Quant au budget rectificatif, il a pris en compte les évolutions de la masse salariale, les contrats doctoraux spécifiques pour les normaliens (CDSN) et le retard de l'opération immobilière.

#### **a. Exécution budgétaire**

### **Budget principal de l'établissement**

Cécile DURIEU précise que les recettes ont été correctement exécutées. En revanche, les autorisations d'engagement (AE) et les crédits de paiement (CP) présentent des écarts notables entre le budget prévisionnel et son exécution en raison d'une sous-exécution des trois enveloppes (masse salariale, fonctionnement et investissement).

Une variation importante est constatée en encaissements et décaissements entre 2017 et 2018, notamment en raison de l'augmentation technique de la subvention pour charge de service public (SCSP) principalement due au transfert des fonds à reverser aux établissements employeurs des CDSN et qui conduit à une augmentation à hauteur de 3 millions d'euros.

Quant aux équivalents temps plein travaillés (ETPT), leur augmentation significative de 20 ETPT entre 2017 et 2018 concerne essentiellement les normaliens en activité. Les ETPT des enseignants et enseignants-chercheurs ont légèrement augmenté. En revanche, le nombre de BIATSS diminue de 6 ETPT, en raison des départs en retraite et de la vacance de postes due à la transition entre les deux sites.

Les différentes variations de masse salariale aboutissent à une augmentation globale de plus de 800 000 € entre les exercices 2017 et 2019.



Le budget en droits constatés présente une diminution globale des produits principalement affectés par les opérations pour ordre en raison d'une évolution des amortissements notamment suite au déménagement. Les charges décaissables augmentent essentiellement du fait des contrats fléchés pour les normaliens dont les montants sont reversés aux autres établissements.

Quant aux investissements, ils présentent des évolutions importantes, une machine de fabrication additive, partielle financée, ayant été acquise en 2017.

Les recettes de l'établissement hors SCSP présentent une diminution globale de 300 000 euros entre 2017 et 2018, en raison essentiellement de l'arrêt de formation continue pour les lycées. De plus, une baisse générale de l'activité contractuelle est constatée. Une recette de 300 000 euros, sans encaissement à ce jour, a été constatée suite à des ruptures d'engagement décennal.

Enfin, une baisse technique des recettes et des dépenses est due à la gestion directement par l'Université Paris-Saclay des bourses Idex et à la dernière année du master Mundus Monabiphot.

### **Budget annexe de l'opération immobilière**

L'écart constaté par rapport au budget prévisionnel provient du décalage de certaines AE sur 2019 et du retard pris par le chantier qui entraîne une diminution des CP pour 2018.

Le budget en droits constatés est également impacté par le retard pris par le projet immobilier.

Pierre-Paul ZALIO rappelle la forte dépendance de l'établissement en recettes à la SCSP et en dépenses à la masse salariale, ce qui laisse peu de marge de manœuvre.

Une gestion prudentielle explique les excédents constatés.

Le tassement des ressources contractuelles est notable. De plus, la transformation de la formation continue constitue un point d'attention. C'est pourquoi il convient de réfléchir à l'évolution des ressources propres.

Enfin, la politique des contrats doctoraux est également visible dans le compte financier.

#### **b. Analyse comptable**

Gilles MOITON précise que le compte de résultats présente un recul de l'excédent entre 2017 et 2018. Il permet de constater une bonne maîtrise des frais de personnel et des autres dépenses, qui ont été affectées par les montants concernant les CDSN.

L'équilibre financier permet de dégager une capacité d'autofinancement (CAF) d'environ 6 millions d'euros. Ajoutée aux autres ressources, cette dernière conduit une augmentation du fonds de roulement de 5,3 millions d'euros.

La trésorerie a augmenté de 1,3 million d'euros entre 2017 et 2018. Cette variation provient d'une augmentation de la trésorerie au niveau du budget principal (+ 7 millions d'euros) et d'une diminution au niveau du budget Saclay (- 5,7 millions d'euros). Néanmoins, le versement de 32 millions d'euros que l'ANR a versé en décembre 2018 impacte fortement ces chiffres.



L'analyse de la soutenabilité budgétaire est satisfaisante, malgré le solde budgétaire négatif. À moyen terme, les engagements actuels de l'École sont conformes à sa situation financière.

c. Opinion des commissaires aux comptes

Le cabinet Deloitte, représenté par Éric GODEAU, a pris en compte le contexte des travaux immobiliers et le recalage de la date du déménagement ainsi que les estimations liées aux engagements sociaux et aux éventuels litiges, et a audité le rattachement des charges et produits à l'exercice comptable et les risques de fraude.

Le commissaire aux comptes émet une certification du compte financier 2018 sans réserve. Les observations de 2017 n'ont pas été reconduites en 2018. Pour 2019, quelques points ont été soulignés concernant le suivi des travaux et les frais de déménagement.

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le tableau des emplois 2018, le compte financier 2018, l'affectation aux réserves de l'établissement du résultat excédentaire de 3,7 millions d'euros, dont 3,7 millions d'euros seront affectés au fonds stratégique mutualisé Foster.*

**2. Frais de mission : conditions de prise en charge - Vote**

François TAVERNIER explique que la parution du décret de 25 février 2019 requiert une adaptation de conditions de prise en charge des frais de mission. De plus, un nouveau marché transport et hébergement a été engagé, en convergence avec les partenaires Paris-Saclay.

Isabelle LEDOUX-RAK estime au contraire que ces nouvelles mesures entraîneront des surcoûts pour les laboratoires et limiteront le nombre des missions à l'étranger.

Olivier PIRONNEAU partage ce constat.

Jean-François ROCH regrette que le dispositif informatique n'ait pas donné lieu à des tests.

François TAVERNIER précise que la procédure de marché public est relativement normée et que la plateforme a été testée. Néanmoins, la mise en production génère toujours des « bugs ». Le prestataire sera approché au sujet de ces manquements.

- *Le conseil d'administration approuve les conditions de prise en charge des frais de missions, à l'unanimité moins une abstention.*

**3. Demande de remise gracieuse - Vote**

François TAVERNIER indique que la demande concerne un trop-perçu de 599,90 € par un agent rencontrant des difficultés de santé et financières.

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la demande de remise gracieuse.*

**4. Sorties d'inventaire - Vote**

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les sorties d'inventaire.*



*La séance est suspendue de 10 heures 45 à 11 heures.*

### **III. Aspects pédagogiques et scientifiques**

#### **1. Exonération des étudiants extracommunautaires à la rentrée 2019 - Vote**

Pierre-Paul ZALIO rappelle que le gouvernement met en place une politique différenciée sur les droits d'inscription qui a soulevé des contestations et a fait l'objet d'une concertation début 2019. Des recommandations ont été retenues, dont le fait de sortir de la mesure les doctorants.

Par ailleurs, le rapport a souligné les difficultés de mise en place de la mesure pour la rentrée 2019.

Les étudiants extracommunautaires représentent 14 % des inscrits en master. Parmi eux, les primo-arrivants ne représentent que 8 % des étudiants de master.

Hichem SAGHROUNI souhaite que les étudiants étrangers ne soient pas affectés par les frais différenciés. De plus, il conviendrait de ne pas se limiter à la rentrée 2019. Par ailleurs, d'autres moyens pourraient être mobilisés.

Pierre-Paul ZALIO précise que l'établissement doit appliquer la réglementation.

Pierre-Paul ZALIO estime que la stratégie générale de l'établissement ne s'inscrit pas dans la logique de cette mesure mais dans celle d'une attractivité des étudiants assorties de moyens.

Michel MARITON s'enquiert de la pratique des autres pays, notamment extracommunautaires.

Pierre-Paul ZALIO indique que la variété des situations témoigne de positionnements stratégiques différents. Parmi les pays adressant des frais élevés aux étudiants étrangers, on peut distinguer ceux qui souhaitent attirer les meilleurs étudiants aux niveaux M et D (frais élevés, cible sur les meilleures universités, systèmes de bourses, exemple les États-Unis) ou ceux qui optent pour une stratégie de volume plutôt ciblée sur le niveau licence (UK et Australie). Le positionnement stratégique de la France est sur ce point assez peu clair.

La tarification a connu des hausses importantes dans certains pays européens. Les droits différenciés ont parfois été abandonnés (comme en Allemagne). Quant à la Chine, elle n'applique pas, à ce jour, de droits différenciés. En revanche, elle initie une politique « agressive » vis-à-vis des étudiants africains.

Jérôme LAUBRE demande si le mode de financement entre en ligne de compte dans le mode de choix politique.

Mona RENOUX souhaite qu'une communication soit organisée par l'établissement.

Pierre-Paul ZALIO indique que cette information sera présente sur le site dédié aux inscriptions.

Par ailleurs, la diplomation de l'École fait l'objet d'une commission d'exonération.

Hichem SAGHROUNI suggère d'appliquer l'exonération sans condition de demande expresse de la part des étudiants concernés.



Pierre-Paul ZALIO souhaite conserver cette condition qui est une démarche très simple et permet d'aborder la rentrée 2019.

Pierre-Paul ZALIO donne lecture de la délibération suivante :

*« Le conseil d'administration approuve, pour l'année universitaire 2019-2020, l'établissement d'une politique de cadrage des modalités d'exonération permettant, pour les étudiants étrangers extracommunautaires, l'exonération partielle du montant des droits d'inscription afférents à la préparation d'un diplôme national, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur à la date de leur mise en œuvre. »*

*Dans la limite fixée par le cadre réglementaire, le président pourra exonérer les étudiants concernés, et qui en feront la demande, afin de ramener le montant de leurs droits d'inscription à celui qui sera défini pour les étudiants français et communautaires. »*

*Le conseil d'administration approuve la délibération à l'unanimité.*

## **2. Parcours intelligence artificielle (IA) : bourses pour normaliens étudiants - Vote**

Claire LARTIGUE indique que ce parcours sélectif, proposé dès la rentrée 2019, s'adressera aux normaliens. Il se distingue par l'identification de deux voies, l'une destinée aux experts concepteurs et l'autre aux spécialistes métiers.

Ce parcours s'étale sur 3 ans et prévoit une année de recherche en IA effectuée en France ou à l'étranger, intercalée entre l'année de M1 et l'année de M2.

Un dispositif de bourse mensuelle de 1 000 € sur 36 mois sera mis en place, soumis au préalable à un dispositif de sélection, est prévu pour les normaliens étudiants.

Michel MARITON s'enquiert du budget et du nombre d'étudiants intéressés.

Pierre-Paul ZALIO précise que deux bourses sont prévues pour la rentrée 2019.

Mona RENOUX s'enquiert des critères de sélection.

Pierre-Paul ZALIO indique que le conseil pédagogique étudiera les dossiers sur les critères de qualité du projet et de motivation.

Olivier PIRONNEAU demande si cette bourse fera l'objet d'une recherche de fonds privés.

Claire LARTIGUE précise que des financements industriels seront recherchés.

Pierre-Paul ZALIO rappelle que l'École est impliquée dans deux chaires industrielles sur le sujet, l'une portée par l'École et l'autre par l'Université Paris-Saclay.

Par ailleurs, le conseil d'administration sera tenu informé des suites de ce dispositif.

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le dispositif d'octroi de bourses pour les normaliens étudiants admis au parcours Intelligence artificielle.*



### 3. Programme Booster : aide à la mobilité - Vote

Keitaro NAKATANI indique que le programme Booster (BOnus pour Opérations Stratégiques inTERNationales) vise à accroître et structurer l'activité internationale de l'École, en favorisant la coopération internationale et en créant des synergies au sein de l'établissement.

Les collaborations bilatérales au sein de l'École doivent davantage s'inscrire dans des partenariats structurés et dans la durée. C'est pourquoi Booster se présente comme une boîte à outils favorisant la mobilité des enseignants-chercheurs, chercheurs et des étudiants ainsi que l'organisation de manifestations. Les projets doivent présenter une vision consolidée sur deux années pour prétendre à un financement annuel allant jusqu'à 30 000 € par an.

Jean-François ROCH demande des précisions sur la candidature de l'Université Paris-Saclay à l'université européenne de recherche. En outre, il regrette le manque de communication sur la politique de l'Université Paris-Saclay en la matière.

Pierre-Paul ZALIO précise que Booster permet de concentrer des financements sur des projets particuliers. Quant à l'université européenne de recherche, l'Université Paris-Saclay va développer une thématique autour de la santé. En qualité de président, Pierre-Paul ZALIO a été tenu informé mais n'a pas pris part aux discussions.

Keitaro NAKATANI indique que ce projet, portant sur la santé avec des aspects SHS et technologiques, a dû être monté dans des délais très courts en raison d'un calendrier contraint. L'information a néanmoins été diffusée auprès des laboratoires. La réponse de la sélection sera connue au mois de juin 2019.

Catherine STEPHAN EVAIN indique que les départements et les laboratoires ont été sollicités. Une chargée de mission université européenne de recherche a été désignée au sein de l'Université Paris-Saclay. Quelques intervenants de l'École ont participé aux débats.

Yann BARBAUX regrette que la manière dont les choix stratégiques seront faits dans le cadre du programme Booster ne soit pas précisée.

Pierre-Paul ZALIO reconnaît que la diversité des disciplines rend difficile la définition d'une stratégie très précise.

Yann BARBAUX souligne qu'il conviendrait d'explicitier comment une stratégie pourrait se dessiner au fil du temps.

*Le conseil d'administration approuve le règlement du programme Booster de l'ENS Paris-Saclay à l'unanimité.*

### 4. Capacité d'accueil du master Cinéma et audiovisuel- Vote

Claire LARTIGUE précise que ce master est l'un des derniers masters en propre de l'École. La capacité d'accueil de 12 étudiants ne concerne que la 2<sup>ème</sup> année du master selon des modalités de sélection spécifiques.



*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la capacité de 12 étudiants et les modalités de sélection du master Cinéma et audiovisuel.*

#### **IV. Point d'actualité**

Pierre-Paul ZALIO indique qu'un décret a officialisé le nom de l'ENS Paris-Saclay.

Pierre-Alain BOUCARD s'enquiert des modalités de signature des publications.

Keitaro NAKATANI indique que les publications sont désormais signées avec le nom de l'ENS Paris-Saclay.

Pierre-Paul ZALIO présente un panorama des événements qui ont émaillé la vie de l'établissement.

Par ailleurs, Pierre-Paul ZALIO estime que le sujet du climat devrait être davantage approfondi.

Augustin LION-ATLAN souhaite que la commission Environnement et développement durable soit réactivée.

Alain SARFATI précise que des dispositifs de formation autour de la problématique climatique et de la transition énergétique sont en cours de définition.

Pierre-Paul ZALIO souligne, en outre, qu'une journée d'étude sera prochainement consacrée à la sous-représentation des filles en sciences dans les ENS.

#### **V. Aspects institutionnels**

##### **1. Université Paris-Saclay 2020**

Pierre-Paul ZALIO indique que les statuts de l'Université Paris-Saclay sont en phase d'élaboration. Ils seront votés au conseil d'administration du 28 juin 2019.

Jean-François ROCH déplore l'absence de retour après un travail assidu des groupes de travail.

Éric VOURC'H s'enquiert de la représentation des différents établissements, notamment au conseil d'administration. Il souhaite que le personnel soit correctement représenté.

Alain SARFATI précise que la parité est respectée entre élus et personnalités nommées au conseil d'administration. Il convient de définir un panachage pertinent dans les listes.

Éric VOURC'H s'enquiert de la proportionnalité de représentation entre les élus des différents établissements.

Pierre-Paul ZALIO explique que le conseil académique permettra la consultation de l'ensemble de la communauté académique de l'Université Paris-Saclay en proportion avec les effectifs de chaque établissement.

Par ailleurs, d'autres sujets sont encore en réflexion, telles les modalités de composition du comité technique.



## VI. Conventions

*Un document est remis aux administrateurs pour information.*

## VII. Questions diverses

Hichem SAGHROUNI s'enquiert des dates de déménagement.

Pierre-Paul ZALIO indique qu'une date de livraison au mois d'octobre 2019 permettrait d'engager immédiatement le déménagement pour quatre à six mois. Les élèves seraient concernés au cours du second semestre de l'année 2019-2020. Les discussions sur les logements étudiants sont d'ores et déjà engagées. Un comité de pilotage déménagement et une assemblée générale se tiendront courant avril 2019.

Laure ALBRECHT demande si les départements déménageront de façon échelonnée.

Pierre-Paul ZALIO indique que les administratifs et le personnel des laboratoires déménageront en premier.

*La séance est levée à 12 heures 45.*

Le président du conseil d'administration

Pierre-Paul ZALIO